



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 30 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-11-2023-267

Objet : Sursis à statuer sur la reconduction du « Magma Nord Festival ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN.
En cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Monsieur Jean-Louis MARIE-LOUISE,
Jonathan TABAR à Annick COMIER, Jean-Christophe BOULANGÉ à Patricia PALMONT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) dispose de la compétence facultative en matière de promotion de la culture et de la valorisation du patrimoine ;

Considérant que les membres de la Commission Culture Patrimoine réunis le vendredi 3 mars 2023 à l'occasion du bilan de la première édition du festival, ont validé le principe d'une deuxième édition du « Magma Nord festival » ;

Considérant que le festival culturel du Nord a pour ambition de valoriser les savoir-faire et les traditions du territoire nord, à l'occasion d'une manifestation d'envergure. CAP Nord Martinique souhaite placer, au cœur d'une programmation artistique et culturelle riche et variée :

- Le travail des artistes en leur permettant d'exprimer leurs talents,
- La valorisation des traditions musicales et du patrimoine immatériel,
- Un apport en plus-value dans le dynamisme culturel de l'espace communautaire ;

Considérant que le Nord est un territoire à la fois riche de son patrimoine historico-culturel et prometteur sur lequel peut être implantée durablement une manifestation d'une telle ampleur.

L'objectif est de faire du festival culturel du Nord un projet intercommunal, qui se traduit de manière stratégique et organisationnelle en 3 axes :

- Un caractère itinérant,
- Une formule fédératrice,
- Une résonance traditionnelle et identitaire ;

Considérant que cet événement qui représentera les atouts et les forces de la culture du Nord devra :

- Être pensé comme la mosaïque de la richesse patrimoniale du territoire Nord,
- Se constituer comme la porte d'entrée de l'économie touristique,
- Attirer tous les publics afin de leur permettre de revenir séjourner, et visiter le territoire,
- Impacter l'ensemble des Communes du territoire communautaire ;

Considérant qu'afin de définir les contours de la deuxième édition du Magma Nord festival, il est préconisé une consultation publique pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition organisationnelle d'un événement d'animations culturelles d'envergure organisé par CAP Nord Martinique.

L'ouvrage concerne la mise à disposition de l'administration de l'expertise d'un prestataire pour la définition organisationnelle de la réalisation de la deuxième édition du « Magma Nord Festival », devant se tenir sur l'ensemble des Communes du territoire communautaire.

Une étude décomposée comme suit :

- Élaboration d'un diagnostic (périmètre nord Martinique),
- Élaboration d'un festival pluridisciplinaire intercommunal tenant compte du bilan de la 1ère édition ;

Considérant le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Élaboration diagnostic territorial nord et écriture du concept Accompagnement au niveau des mairies	8 000 €	CAP Nord Martinique	30 000 €
Élaboration du plan de financement et montage des dossiers de demande de financement	10 000 €		
Élaboration et écriture du préprogramme de la manifestation avec planification	6 000 €		
Conseil et accompagnement pour la recherche d'intervenants	6 000 €		
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Considérant que les membres de la Commission Culture et Patrimoine réunis le 14 juin 2023 ont émis un avis favorable ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 04 octobre 2023 ont émis un avis défavorable sur le principe pour la reconduction et le lancement de la consultation pour la définition organisationnelle de la seconde édition du festival « Magma Nord Festival » pour un montant de 30 000€ aux motifs suivants :

- Bilan négatif de la 1^{ère} édition pour les Communes,
- Soutien financier non obtenu par tous les partenaires (DAC-CMT) et supporté sur fonds propres par CAP Nord Martinique,
- CAP Nord Martinique dispose dans ses effectifs d'un service en charge du montage des dossiers de demandes de subvention et de l'accompagnement des porteurs de projets. Il n'y a pas lieu de faire appel à un prestataire extérieur à hauteur de 10.000 euros pour ces missions,
- Non-présentation du bilan aux membres du Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De sursoir à statuer sur la reconduction du « Magma Nord Festival ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT